

FICHE ELEVE

CLASSE : TROISIEME

DISCIPLINE : HISTOIRE

THEME : Le système économique à Madagascar durant la période coloniale. Analyser la situation de Madagascar sous la colonisation française.

PRECIS DE COURS

Durant la période du royaume, les activités des Malgaches sont orientées surtout vers une économie de subsistance, c'est-à-dire, le travail et la production sont destinés à subvenir aux besoins de la famille.

Avec la colonisation cette situation change car l'administration coloniale apporte une nouvelle organisation économique, basée sur la préservation de leurs intérêts et l'économie incarne l'économie de traite. Celle-ci est basé sur l'exploitation des produits de traite.

L'économie de traite est caractérisée par le volume important des importations de la colonie et les exportations de la métropole. Autrement dit, des produits agricoles ou de l'élevage, des produits miniers ou forestiers sont destinés à l'exportation.

La France met en place aussi le pacte colonial, cela consiste à établir une relation unilatérale entre la métropole et la colonie. La France obtient la priorité de l'exportation et Madagascar devient un débouché pour les produits français.

Cette économie de traite accorde un rôle majeur aux grandes compagnies commerciales françaises représentées par la Compagnie Marseillaise de Madagascar (CMM), la Compagnie Lyonnaise de Madagascar (CLM) et la société Industrielle et Commerciale de l'Emyrne (SICE).

Ces compagnies s'occupent de la collecte de l'exportation des produits de traite, de la distribution et de la vente sur le marché local des produits importés. Pour favoriser les activités économiques, le pouvoir colonial a fait construire des voies de communication (routes, voies ferrées, ports) et développer le système salarial.

En plus de cela, les terres domaniales à Madagascar sont attribuées en concessions par arrêtés du 02 novembre 1896 et 10 février 1899. Les concessions agricoles sont accordées aux Français. Elles sont mises en valeur par des colons originaires de l'île de la Réunion. Concernant les concessions agricoles supérieures à 10000 hectares, elles sont attribuées à des grandes entreprises coloniales. En dehors des colons français et des compagnies coloniales, de Chinois, d'Indiens, de Grecs, de Malgaches originaires de Hautes Terres centrales se voient attribuer également des concessions agricoles.

EXERCICES

1-Pourquoi les colonisateurs ont-ils mis en place un réseau de communication ?

2-Le SMOTIG ?

3-Le pacte colonial

4-Quelles sont les grandes cultures d'exploitation introduites lors de la colonisation ?

5-Donner les aspects positifs et négatifs de la colonisation sur le plan économique.